

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CIAS DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 15 MAI 2024

N° 2024-58 RÉSIDENCE AUTONOMIE "LES GRANDS-PARENTS" : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AQUISITION D'OUTILS NUMÉRIQUES DANS LE CADRE DU PLAN D'AIDE À L'INVESTISSEMENT (PAI)

Nomenclature des actes : 7.5

Abondé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) permet de soutenir les opérations d'investissement visant prioritairement à la modernisation et à l'adaptation des Résidences Autonomie.

Sont éligibles à cette aide, les travaux de réhabilitation, modernisation, mise aux normes, restructuration, agrandissement ou reconstruction, ayant comme objectif l'amélioration du cadre de vie, du confort et de la sécurité des résidents.

La Résidence Autonomie « les Grands-parents » souhaite déposer un dossier pour l'acquisition d'outils numériques dans le cadre spécifique de l'aménagement des espaces (intérieurs ou extérieurs), l'équipement des résidences, y compris les équipements numériques.

Un devis a donc été réalisé pour l'acquisition d'outils numérique pour un montant de 19 992 € TTC. Si le dossier de demande est retenu, l'aide financière sera accordée sous la forme d'une subvention. Le montant de l'aide financière accordée par la caisse ne pourra pas aller au-delà de 60% du coût prévisionnel de l'opération.

La Présidente décide de :

- Valider le dépôt de cette demande dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement.

À CHANTONNAY, le 15 mai 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 16/05/2024.